

2B IMMO
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Avenue Jean-Albert Tanguy
44400 REZE
850 821 117 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 1^{ER} JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le premier juin,

A seize heures,

La société **2B INVEST**, Société A Responsabilité Limitée au capital de 512 300 euros, ayant son siège social 10 Avenue Jean-Albert Tanguy - 44400 REZE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 849 402 714,

Représentée par **Madame Marine BRISSON** née LAUREND, en sa qualité de Gérante,
Demeurant 10 Avenue Jean-Albert Tanguy – 44400 REZE,
Née à BAYONNE (64) le 6 décembre 1991,
De nationalité française,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune composant le capital social de la société **2B IMMO**,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir rappelé et exposé que :

- La société 2B IMMO a été constituée par acte sous signature privée en date à REZE (44) du 3 mai 2019.
- Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 850 821 117 depuis le 15 mai 2019.
- Depuis sa constitution, l'intégralité des parts sociales de la Société est détenue par la société 2B INVEST, Société A Responsabilité Limitée au capital de 512 300 euros, ayant son siège social 10 Avenue Jean-Albert Tanguy - 44400 REZE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 849 402 714.
- Monsieur Benjamin BRISSON était l'unique Gérant de la société 2B IMMO depuis sa constitution le 3 mai 2019, ainsi qu'il résulte de l'article 16 des statuts.

Paraphe DS


- Monsieur Benjamin BRISSON est décédé le 28 octobre 2024, ainsi qu'en atteste l'acte de décès délivré par Madame Vanessa MADEC, officier d'Etat Civil délégué à la Mairie de LA ROCHELLE, le 4 novembre 2024.
- Par décision unanime des présomptifs héritiers composant l'indivision successorale de l'Associé Unique décédé, de la société 2B INVEST, Monsieur Benjamin BRISSON, en date du 14 novembre, il a été décidé de nommer aux fonctions de Gérant non Associé de ladite Société, pour une durée illimitée, Monsieur Bernard BRISSON.
- Dans le cadre de la préservation des intérêts de la société 2B IMMO, il s'est également proposé pour exercer les fonctions de Gérant à l'effet d'assurer la continuité dans la gestion et l'administration de ladite Société.
- Par décision unanime des présomptifs héritiers composant l'indivision successorale de l'Associé Unique décédé, de la société 2B INVEST, Monsieur Benjamin BRISSON, en date du 1^{er} juin 2025, il a été décidé de nommer aux fonctions de Gérante de ladite Société, pour une durée illimitée, Madame Marine BRISSON.
- Aujourd'hui monsieur Bernard BRISSON a souhaité cesser ses fonctions de gérant et Madame Marine BRISSON s'est proposé pour lui succéder.

A pris les décisions suivantes :

- **La démission de Monsieur Bernard BRISSON de ses fonctions de Gérant,**
- **La nomination de Madame Marine BRISSON en qualité remplacement du gérant démissionnaire,**
- **Le pouvoir pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Bernard BRISSON, prend acte de la démission de Monsieur Bernard BRISSON de ses fonctions de Gérant à compter de ce jour et le dispense de l'exercice de tous préavis.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique, décide de nommer en qualité de Gérante non associée de la société 2B IMMO, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- **Madame Marine**, Emilie **BRISSON**, née LAUREND,
Demeurant 10 Avenue Jean-Albert Tanguy – 44400 REZE,
Née à BAYONNE (64) le 6 décembre 1991,
De nationalité française.

Cette désignation est faite à titre de remplacement de Monsieur Bernard BRISSON, Gérant démissionnaire de la société 2B IMMO.

Conformément aux dispositions des statuts et les dispositions légales en vigueur, Madame Marine BRISSON assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Paraphe DS
MBB MMB

Elle est investie, dans les limites légales, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Madame Marine BRISSON, accepte les fonctions de Gérante et confirme qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte, ainsi qu'à la Société ORATIO Avocats sise Pôle d'Activité La Bretonnière – 1 Bis Rue Augustin Fresnel - Boufféré – 85600 MONTAIGU-VENDEE, à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit et généralement faire le nécessaire.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Acte sous signature électronique via le procédé DOCUSIGN, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

<p>La société 2B INVEST <i>Associée Unique</i> Représentée par son Gérant Monsieur Bernard BRISSON</p> <p>Signé par : <i>Monsieur Bernard BRISSON</i> CBC7601942FF4C5...</p>	<p>Madame Marine BRISSON</p> <p>Bon pour acceptation des fonctions de Gérante</p> <p>DocuSigned by: <i>Madame Marine BRISSON</i> 012470AAEABC4E9...</p>
--	--